



FICHE PRODUIT

Garanties financières d'achèvement

L'acquisition d'un bien dans le neuf offre à l'investisseur des garanties et des protections qui n'existent pas dans l'ancien.

La Garantie Financière d'achèvement est l'une des garanties les plus rassurantes qu'un promoteur immobilier puisse apporter à son client.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le législateur impose en effet aux promoteurs de souscrire cette garantie pour les programmes effectués en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA).

- Elle permet de financer l'achèvement des travaux de l'immeuble en cas de défaillance du promoteur.
- Elle couvre donc les acquéreurs contre les risques de défaillance auxquels ils pourraient être confrontés.

La garantie s'adresse aux promoteurs immobiliers ayant des programmes publics ou privés.

Bénéfices pour les promoteurs

Commercialiser et vendre les lots dès le démarrage des travaux, et donc financer votre opération de construction

Assurer aux acquéreurs un projet sécurisé et correctement abouti

Passer par un assureur garant, alternative à la banque, pour libérer de la capacité de crédit ou trouver une solution quand leur ligne est épuisée

Renforcer leur crédibilité pour obtenir de nouveaux contrats commerciaux



Les + d'Allianz Trade

- Une approche "sur mesure" de votre dossier réalisée par une équipe spécialisée
- Un tarif compétitif
- Une expertise d'assureur-crédit en évaluation du risque
- L'assise financière du groupe Allianz

Évaluation du risque

Allianz Trade analyse et évalue le risque à partir de :

- la qualité financière du promoteur
- la compétence et l'expérience des dirigeants
- la qualité du projet de promotion immobilière (taux de pré-commercialisation, situation géographique, financement, apport en fonds propre, qualité du partenaire constructeur)



Nous privilégions les échanges d'information afin de pouvoir statuer dans les meilleures conditions sur la délivrance de la garantie financière.

PLUS D'INFORMATIONS



**Nos équipes Caution sont à votre écoute
au 01 84 11 50 54
ou par e-mail :
cautionfrance@allianz-trade.com**

Comment souscrire ?



Allianz Trade est la marque désignant l'ensemble des services proposés par Euler Hermes.

Euler Hermes France - Succursale française d'Euler Hermes SA - RCS Nanterre B 799 339 312
Adresse postale - 1, place des saisons 92048 Paris La Défense cedex - Tél. + 33 1 84 11 50 50

Euler Hermes SA - Entreprise d'assurance belge agréée sous le code 418
Siège social : avenue des Arts 56 - 1000 Bruxelles, Belgique - Immatriculée au RPM Bruxelles sous le n° 0403 248 596

